

Mardi 14 Octobre 2008 - n°436

Economie - Achever et réussir l'intercommunalité - Les dernières annonces d'Alain Marleix

Energie - Energies renouvelables - Le SIREME

Economie - Agenda

Economie - « Pour un big bang territorial » - Ce que dit le rapport Warsmann

Economie - Dotation de solidarité urbaine - Derniers échanges avant le débat parlementaire

Economie - RGPP - Au tour des écoles de gendarmerie

Social - Finances locales - Rapport du Conseil

économique, social et environnemental

Economie - INET - Entretiens territoriaux de Strasbourg

ECONOMIE

Achever et réussir l'intercommunalité - Les dernières annonces d'Alain Marleix

En clôture de la Convention nationale de l'Assemblée des communautés de France, Alain Marleix, secrétaire d'État à l'Intérieur et aux Collectivités territoriales a présenté, la semaine passée à Montpellier, plusieurs mesures destinées à favoriser l'achèvement de l'intercommunalité.

Pour terminer ce processus, qui concerne aujourd'hui 92 % des communes et environ 90 % des Français, Alain Marleix a également présenté un certain nombre de mesures qui devraient figurer au troisième chapitre du projet de loi relatif à la « modernisation de la démocratie locale », présenté « dans les semaines à venir ».

Alain Marleix a ainsi évoqué :

- l'introduction d'une « date butoir au 1er janvier 2014 pour laisser aux dernières communes isolées le choix d'une communauté de rattachement ». Pour le secrétaire d'État, il ne saurait y avoir en effet de « réussite définitive de l'intercommunalité sans couverture intégrale du territoire ».
- la fusion des intercommunalités entre elles, facilitée grâce à un système de majorité qualifiée ;
- l'attribution aux communautés d'agglomérations et de communes de plus de 50 000 habitants de « compétences de plein droit en matière de plan local d'urbanisme » à l'instar des communautés urbaines ;
- la mise en commun des services des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), « suivant en cela les préconisations de la Cour des comptes », pour une meilleure maîtrise de la dépense publique locale ;
- l'instauration du suffrage universel direct pour la désignation des élus communautaires : estimant ainsi qu'on ne peut plus « mettre le citoyen à l'écart du processus de désignation des assemblées communautaires », le secrétaire d'État a proposé la mise en place, pour les prochaines élections municipales de 2014, d'un système permettant de voter à la fois pour le conseiller municipal et le conseiller communautaire.

ENERGIE

Energies renouvelables - Le SIREME

L'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) organise la 1ère « semaine des énergies renouvelables, du bâtiment et de la maîtrise de l'énergie » du 17 au 22 novembre 2008, à La Défense à Paris. L'ADEME, en collaboration avec ses partenaires, a décidé de réunir de nombreux colloques et manifestations nationaux sur le thème des énergies renouvelables pour concrétiser la première édition de cette semaine officielle. La Fédération des Maires des Villes Moyennes a choisi de s'associer à ces rencontres. Cet événement, qui s'inscrit pleinement dans le cadre de la campagne nationale de communication, mise en place par l'ADEME, en faveur des actions de maîtrise de l'énergie et de sensibilisation au changement climatique, sera également l'occasion de présenter les mesures concrètes retenues dans le texte de loi du Grenelle de l'environnement.

Salon

Dans le cadre de cette semaine se tiendra également, du 17 au 19 novembre, le « Salon International des Énergies Renouvelables et de la Maîtrise de l'énergie » (SIREME) au CNIT à La Défense. Ainsi, près de 200 exposants répartis en différents ateliers, sur 15 000 m² d'exposition, devraient permettre de faire découvrir aux visiteurs les innovations techniques proposées par les industriels et les collectivités territoriales les plus avancées dans la pratique de ces nouvelles technologies durables.

Contexte

Au lendemain du Grenelle de l'environnement et au moment de la Présidence française de l'UE, dont l'une des priorités concerne la politique de l'énergie et l'environnement, Le SIREME cherche à présenter à ses visiteurs, les produits destinés notamment aux collectivités locales, en matière de bâtiment, de production d'électricité, de chaleur renouvelable, comme de transport et d'aménagement du territoire. Le Salon a été créé en partenariat avec le Syndicat

des Energies Renouvelables.

Il a aussi obtenu le label de la Présidence Française de l'UE. En effet, la Commission européenne a fixé, à la suite du Sommet des chefs d'Etat des 8 et 9 mars 2007, les objectifs de réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre, de baisser de 20 % la consommation d'énergie en Europe, et d'introduire plus de 20 % d'énergies renouvelables dans la Consommation d'énergie en Europe. Cet événement se situe donc dans cette ambition, dans le cadre de la « semaine officielle des énergies renouvelables ».

4 villages

Au sein de ce Salon, quatre villages rassembleront les solutions disponibles sur le marché pour atteindre les objectifs de maîtrise des énergies, selon les thématiques suivantes :

- « Énergies renouvelables et maîtrise de l'énergie dans le bâti »
- « Électricité renouvelable »
- « Territoires et développement durable »
- « Recherche et formation »

Partenariats

Des partenariats ont été établis avec de nombreuses institutions officielles, ainsi que des associations françaises et internationales représentatives de toutes les filières dont la mobilisation pour le développement des énergies renouvelables et la maîtrise d'énergie apparaît nécessaire. Parmi les institutions soutenant cette manifestation, on peut citer notamment, la Commission européenne, le MEEDAT, le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, l'Assemblée des Départements de France, et « Les Eco Maires »... Cet événement devrait se tenir au CNIT, à La Défense à Paris dans le Hall Pierre et Marie Curie, ainsi que dans l'Espace de la Grande Arche. Les renseignements et les inscriptions peuvent se faire en ligne sur le site du salon : <http://www.sireme.fr> .

Pour en savoir plus sur la « semaine officielle », il faut se rendre sur le site spécialement dédié de l'ADEME : <http://www.ademe-energie-changeonsdere.fr/>

ECONOMIE

Agenda

16 octobre 2008

FMVM Formation - Paris

2è session de formation de la FMVM sur le thème :

« L'urbanisme commercial »

23 octobre 2008

Paris

Le président de la FMVM

accompagné d'une délégation

d'élus rencontre un conseiller du Premier ministre

20 novembre 2008

FMVM Formation - Paris

3è session de formation de la FMVM sur le thème :

« Communautés et communes membres, relations institutionnelles et financières »

Renseignements et inscription auprès de la FMVM ou sur : www.villesmoyennes.asso.fr/Les-Formations

3 décembre 2008

Strasbourg

Entretien territoriaux -

Atelier européen de la FMVM

ECONOMIE

« Pour un big bang territorial » - Ce que dit le rapport Warsmann

Nombre de niveaux territoriaux, clarification des compétences et financements croisés, réforme des ressources, modes de scrutin et cumul des mandats, sur tous ces sujets et depuis longtemps, l'Etat, les collectivités territoriales et le citoyen s'interrogent sur la lisibilité, l'efficacité et la transparence des structures et dispositifs en place.

En son temps la commission Mauroy préconisait déjà une clarification territoriale. Plus récemment le rapport Attali a affirmé qu'une réduction sévère du nombre de collectivités à tous les échelons est nécessaire. Enfin, dans ses dernières déclarations, le Président de la République souhaite « diminuer le nombre d'échelons territoriaux, supprimer à terme la taxe professionnelle et trouver en concertation une ressource de remplacement (...) ».

La commission des lois de l'Assemblée nationale a présenté, le 8 octobre dernier, un rapport d'information intitulé « Pour un big bang territorial » portant sur la clarification des compétences des collectivités territoriales. Cette mission présidée par Jean-Luc Warsmann, député UMP des Ardennes, a pour co-rapporteurs Didier Quentin, député UMP de la Charente-Maritime et Jean-Jacques Urvoas, député PS du Finistère. Partant du constat que le problème posé par la distribution actuelle des compétences est indissociable de celui de l'architecture territoriale actuelle et du trop grand nombre d'échelons d'administration territoriale, ce rapport formule dix principes pour tenter de corriger la distribution actuelle des

compétences et envisage des mécanismes à mettre en œuvre pour clarifier l'organisation territoriale française. Ces dix principes sont les suivants :

- Mettre fin à la dérive des financements croisés,
- Spécialiser l'action des collectivités,
- Tenir compte des réalités locales,
- Réduire le nombre de collectivités,
- Faciliter le regroupement volontaire des régions,
- Favoriser la fusion volontaire d'une région et de ses départements en une même collectivité,
- Permettre la création de métropoles en fusionnant conseil général et intercommunalité,
- Achever l'intercommunalité,
- Supprimer les pays,
- Permettre la création d'une collectivité unique intercommunale - communes.

Parallèlement à ce rapport parlementaire, on notera qu'une mission vient d'être confiée à Edouard Balladur par le Président de la République sur la réforme des collectivités locales, qui devrait être composée « pour moitié d'élus et pour moitié de personnalités du monde scientifique, juridique, universitaire ». Notons aussi que les parlementaires viennent de constituer un groupe de travail qui doit rendre ses conclusions fin 2008.

C'est dans ce contexte que la FMVM consulte ses adhérents sur le projet de réforme de l'organisation des collectivités locales afin de définir une position partagée, qui sera communiquée dans les prochaines semaines.

ECONOMIE

Dotation de solidarité urbaine - Derniers échanges avant le débat parlementaire

À l'issue de la réunion de crise organisée mercredi 8 octobre par Michèle Alliot-Marie, ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités territoriales au sujet de la réforme de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), les principales associations de maires concernées se sont déclarées prêtes à poursuivre la réflexion engagée pour plus d'équité et plus de péréquation.

Les maires présents ont insisté sur l'importance des déséquilibres budgétaires (moindre capacité à investir, réduction du niveau de services, hausse de la fiscalité...) qui vont affecter - si l'article 70 du projet de loi de finances pour 2009 restait inchangé - les 238 villes exclues du dispositif. Sur ce point précis, les maires ont toutefois été assurés par la Ministre qu'un lissage progressif des évolutions pourrait intervenir et que le seuil de 50 % de villes éligibles n'était pas intangible.

Lors de cette rencontre, les maires présents ont formulé plusieurs demandes :

- laisser la réforme Borloo aller à son terme en 2009, sans changer ni les règles du jeu ni les critères de calcul ;
- affecter en priorité l'augmentation de l'enveloppe de la DSU aux communes les plus en difficultés ;
- faire que la nouvelle Dotation de Développement Urbain soit bien une dotation, permettant de financer des dépenses de fonctionnement comme d'investissement ;
- ouvrir dans l'année qui vient une concertation entre l'Etat et les collectivités locales sur les critères de la DSU et de la péréquation, sujet méritant une réflexion plus approfondie.

Attention aux équilibres

Céleste Lett, député-maire de Sarreguemines, et Simon Renucci, député-maire d'Ajaccio, qui étaient présents, ont pu faire entendre ensemble la cause des villes moyennes. Ils ont souligné « qu'une réduction trop rapide ou trop brutale du nombre de communes éligibles risquerait d'apporter des difficultés à des villes qui connaissent aussi des difficultés ». Ils ont souligné le problème des charges de centralité qui demeure, alors que la plupart des villes moyennes ont accepté de jouer la carte de la solidarité, en constituant autour d'elles une intercommunalité à taxe professionnelle unique.

Ils ont aussi rappelé la nécessité de préserver la DSU parce qu'elle contribue à mettre en œuvre des outils comme les Contrats urbains de cohésion sociale.

Réunion le 17 octobre

Reconnaissant la nécessité de continuer à travailler avec les élus locaux sur chacun des critères d'éligibilité à ce concours, Michèle Alliot-Marie a proposé de poursuivre les travaux entamés par le groupe du Comité des Finances Locales. Une prochaine réunion, prévue vendredi 17 octobre, sera consacrée au réexamen des critères de redistribution de la DSU.

Appelant à poursuivre les travaux entamés par ce groupe qui s'est réuni déjà à plusieurs reprises, Michèle Alliot-Marie s'est toutefois montrée résolue à dissocier dès 2009 les objectifs liés à la politique de la ville et le besoin d'une meilleure péréquation entre collectivités. La création d'une Dotation de Développement Urbain (DDU) dotée de 50 millions d'euros et fléchée sur la politique de la ville est donc pour l'instant un point partagé.

Débat parlementaire

À la suite des déclarations du secrétaire d'Etat aux Collectivités territoriales, Alain Marleix, qui affirme que « l'Etat reste ouvert à toutes les propositions des parlementaires sur la réforme de la DSU, dès lors que l'on reste dans l'enveloppe prévue au projet de loi de finances 2009 (1,160 milliard d'euros, en augmentation globale de 120 millions d'euros) », chacun aura compris ce qu'il reste à faire dans le cadre du débat budgétaire.

Avec la création d'une dotation de développement urbain qui sera destinée à cent quartiers concentrant les difficultés,

la question de la diminution de la part relative du critère Zone Franche Urbaine (ZFU) dans la répartition de la DSU mériterait aussi d'être posée. Et cela, afin de ne pas pénaliser les villes de province qui au regard de leurs faibles ressources fiscales (taxe professionnelle, revenu par habitant...) et de leurs charges ont également un besoin précieux de cette dotation de péréquation.

ECONOMIE

RGPP - Au tour des écoles de gendarmerie

Le ministère de l'Intérieur a annoncé vendredi dernier la fermeture de quatre écoles de formation de la gendarmerie nationale sur huit (celle de Melun qui forme les officiers n'est pas concernée), à quelques mois du passage des gendarmes - qui gardent leur statut de militaires - sous la tutelle de Beauvau.

Les quatre écoles de formation concernées sont celles de Châtellerauld (Vienne), Le Mans (Sarthe), Montargis (Loiret) et Libourne (Gironde). L'école de Montargis assurait la formation des gendarmes auxiliaires et les trois autres, celle des sous-officiers. En moyenne, les effectifs qui y sont associés s'élèvent à quelques centaines de cadres par site. Les écoles de Châteaulin (Finistère), de Chaumont (Haute-Marne), de Montluçon (Allier) et de Tulle (Corrèze) sont pour l'instant épargnées. Le ministère de l'Intérieur justifie cette évolution par la révision générale des politiques publiques (RGPP) qui a « montré la nécessité d'adapter le dispositif de formation de la gendarmerie nationale pour moderniser et rationaliser la formation ».

Parmi les autres sujets sensibles ayant trait aux mesures prises par la RGPP, figure toujours la menace de fermeture d'un certain nombre de brigades de gendarmerie, un sujet sensible pour les élus comme pour les gendarmes, qui sont attachés à la présence d'une police de proximité en zone rurale.

On rappellera que les services du Premier ministre évoquaient déjà à la fin juillet, outre la suppression de 4 ou 5 écoles de gendarmerie, des coupes claires au niveau de la Direction générale de la gendarmerie nationale : suppression de 15 escadrons de gendarmes mobiles (plus de 1 000 hommes) sur 125 et fermeture « en trois ans » de 175 brigades territoriales sur 1 700.

SOCIAL

Finances locales - Rapport du Conseil économique, social et environnemental

Au cours de son Assemblée plénière des 7 et 8 octobre, le Conseil économique, social et environnemental (ex-CES) a adopté un rapport consacré à l'« Évaluation et au suivi des relations financières entre l'État et les collectivités locales », rapport présenté par Philippe Valletoux, membre de la section des finances.

Depuis la sortie des précédents rapports Lambert et Richard, et dans la suite du rapport « Fiscalité et finances publiques locales : à la recherche d'une nouvelle donne » de décembre 2006, ce nouveau document réaffirme qu'un consensus s'est formé sur la nécessité de mettre enfin en œuvre une réforme sur la base d'un triptyque « clarification des compétences – pilotage de la dépense – nouvelle donne fiscale ».

Dans le rapport adopté par l'ex-CES, il est présenté la situation d'ensemble des collectivités locales en 2007, leurs dépenses et leurs recettes. Il est analysé aussi le budget de l'État et les relations financières que ce dernier entretient avec les collectivités locales.

Pour améliorer le suivi de leurs relations, ce rapport souligne que seule une implication de l'ensemble des responsables concernés – État et Collectivités territoriales – est de nature à faire progresser le besoin de clarification des relations financières.

Pour dégager les consensus nécessaires, le Conseil économique, social et environnemental estime que ces acteurs ont à déterminer les outils à mettre en commun (base statistique plus homogène, cadre financier global...) ; des objectifs à partager (principes à définir, calendriers à respecter...) et un dialogue qui reste à établir...

Plus d'infos sur www.ces.fr

ECONOMIE

INET - Entretiens territoriaux de Strasbourg

La Fédération des Maires des Villes Moyennes est pour la première fois partenaire officiel de la version 2008 des ETS (Entretiens territoriaux de Strasbourg), les 3 et 4 décembre prochain, au Palais de la musique et des congrès de Strasbourg. Ces rencontres réunissent chaque année jusqu'à 1500 participants, dont une très large majorité de cadres territoriaux français et européens. En 2008, ces journées auront pour thème général : « Elargir les frontières de l'action territoriale ». La FMVM organise ainsi un atelier en ouverture de ces journées afin de comparer et analyser les « stratégies d'action des bureaux de représentations auprès des institutions européennes des différents niveaux de collectivités territoriales françaises et européennes ». Il s'agit donc d'explorer les raisons qui incitent les élus et les collectivités à ouvrir de tels bureaux à Bruxelles. Cet atelier sera ainsi l'occasion :

1) de comparer les missions (veille, lobbying, montage de projets, assistance aux élus...) et les stratégies mises en place par ces bureaux notamment, en fonction du type de mandants (collectivité territoriale ou association d'élus, bureau individuel/regroupement...).

2) d'aborder le type de relations que ces bureaux entretiennent avec leurs mandants (liens avec les élus, avec les services techniques...) et de quelle façon ils abordent les dossiers ou projets européens. Ils feront part des difficultés et des contraintes liées à leur position particulière à Bruxelles.

3) d'imaginer l'évolution de ces bureaux et des missions qui leur sont données.

Il est possible de s'inscrire à ces journées sur le site Internet dédié : <http://www.inet-ets.net/>

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
<http://www.villesdefrance.fr>
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur
Urban, Anaëlle Chouillard
Secrétariat
Anissa Ghaidi